

## L'égalité des sexes passe aussi par la langue

Paru dans *L'Éléphant*, Hors-série, février 2023, p. 4-9.

La plupart des pays qui ont affiché leur volonté d'instaurer l'égalité des sexes ont vu se développer en leur sein, face à la lenteur de ce processus, une réflexion sur la langue, soupçonnée de participer à l'immobilisme des « mentalités ». Si les responsables de cette lenteur sont partout les mêmes (les bénéficiaires de l'inégalité), les problèmes qui se posent et les solutions trouvées varient d'une langue à l'autre. Partout ou presque, cependant, cette réflexion s'est heurtée à des refus de la mener, voire à des polémiques virulentes, tant le sujet était neuf, tant la langue est enseignée comme un legs sacré et intouchable, tant les maîtres de la parole publique sont prompts à défendre leur patrimoine.

En France, où une académie royale fut chargée en 1635 « de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible [*bel accord de proximité !*] à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences » (art. 24 de ses statuts), comme si les humanistes et le reste des francophones avaient jusqu'alors vécu dans la confusion, ces polémiques ont atteint une violence rare à trois occasions au cours des quarante dernières années.

Les deux premières (1984-1985, 1997-2000) ont porté sur l'usage des noms féminins dans les fonctions longtemps monopolisées par les hommes, noms que les autorités avaient laissés au masculin lors des premières nominations de femmes aux postes les plus élevés (années 1970). Or toutes les langues romanes veulent qu'on parle des femmes au féminin et des hommes au masculin. Si l'Académie n'était pas majoritairement constituée de vieux messieurs incompetents en linguistique et politiquement très conservateurs, elle aurait signalé, lorsque la demande des femmes s'est faite pressante (années 1980), que le français possédait tous les noms dont on a besoin – par exemple *ambassadrice*, qui figure au sens propre dans son premier Dictionnaire (1694).

Au lieu de cela, ils ont entamé une croisade pour expliquer – par des Déclarations officielles et des articles de presse – que la *Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes* était remplie de précieuses ridicules, que celles qui exigeaient d'être nommées au féminin étaient des ignorantes, que les hommes politiques accédant à leur demande cédaient à leur « harem », et que, même si un jour tout le monde finissait par les suivre, « les académiciens ne se coucher[aie]nt pas » (Maurice Druon, *Le Figaro*, 9 mars 1998). Les immortel·les ont pourtant dû « se coucher » : leur rapport du 28 février 2019 (exigé par l'État) admet qu'« il n'existe aucun obstacle de principe » à la « féminisation des noms » de métier et de fonction. Une terminologie qui prouve que cette institution n'a toujours pas réalisé qu'aucun nom français n'a besoin d'être féminisé : c'est toujours l'image d'Ève née de la côte d'Adam qui leur sert de grille de lecture.

La guerre est donc finie. Reste, pour les adeptes du langage égalitaire, à faire le tri entre les féminins qui se sont installés dans les usages depuis quelques décennies. Si certains ont réintégré sans problème les grandes séries du français ordinaire (*conseillère, députée, sénatrice...*), d'autres portent les stigmates des luttes

dont ils ont fait l'objet et continuent de signaler que l'activité qu'ils désignent n'est pas vraiment faite pour les femmes. Les termes en *-eure*, notamment, proposés par l'Office Québécois de la Langue Française dans les années 1980 (*auteure, docteure, procureure...*), laissent entendre des masculins, et ils contreviennent à la formation des féminins en français : rien ne justifie *auteure-compositrice*, quand *autrice-compositrice* est si simple, ni *professeure*, quand personne n'aurait l'idée de parler d'une *danseuse* ou d'une *chanteuse*. Seul *ingénieure* s'explique, *ingénieuse* étant « déjà pris », avec un autre sens. Rien ne justifie non plus qu'on change de mot en passant de la cour d'école (*rapporteuse*) au Conseil d'État (*rapporteure*), alors que les hommes n'en changent pas. En outre, ces termes constituent une liste d'exceptions à retenir (alors que ses contours sont flous) et ils nécessitent de faire attention à ne froisser personne. D'où les campagnes de promotion des féminins « traditionnels », ceux « qui s'entendent », que les féministes mènent depuis quelques années, et qui gagnent du terrain chaque jour.

En conséquence, la troisième polémique (2017-2022) n'a pas porté sur la terminologie, mais sur domination grammaticale du masculin sur le féminin. Elle est désormais combattue sur deux plans : d'une part pour l'abandon de la théorie du « masculin générique », qui invisibilise les femmes dans les discours généralistes ; d'autre part pour l'abandon de la règle voulant que « le masculin l'emporte sur le féminin » dans les accords. Cette règle purement sexiste est en effet particulièrement nocive, les enfants comprenant que les hommes doivent toujours avoir le dernier mot, et que les femmes n'ont décidément aucune valeur, puisque même le corpus des inanimés « l'emporte » sur elles (« la vieille dame et son déambulateur ont été percutÉS par une voiture »).

Si les médias, les administrations, les politiques commencent à se réformer sur le premier volet (en suivant le fameux « Françaises, Français ! » du général De Gaulle), ce sont les enseignant-es qui sont à la manœuvre sur le second : les anciens modes d'accord doivent impérativement être proposés aux élèves comme moyen de résoudre – en toute égalité – les conflits de pouvoir entre les deux genres.

Reste enfin un dernier chantier, ouvert depuis les années 1970, en vue de l'abandon du mot *homme* dans les institutions et les disciplines où il sévit depuis trop longtemps. C'est ici une sorte de guerre d'usure – les raisons de maintenir la terminologie sexiste étant inexistantes, mais les personnes favorables à son maintien détenant des places très élevées dans la hiérarchie sociale. Nous y arriverons, puisque l'ensemble des pays a d'ores et déjà acté ce changement – mais quand ?

Éliane Viennot, Université Jean Monnet & IUF